L’Ile-de-France compte 1,25 million de travailleuses et travailleurs immigrés

27/10/2022 à 18h37



Les travailleuses et travailleurs immigrés représentent 22 % de la population active de la région Ile-de-France, soit deux fois plus que dans le reste de la France métropolitaine, selon une étude statistique de l’Insee. Ils occupent des emplois « difficiles » mais « essentiels » dans le BTP ou les services aux particuliers, selon cette étude.

Au total, 1,25 million de personnes immigrées travaillaient dans la région en 2018, selon l’étude parue jeudi. Un taux stable sur une décennie : les travailleurs et travailleuses immigrées représentaient 21,4 % de la population active en Ile-de-France en 2008, 23 % en 2013. En proportion, c’est bien plus que dans d’autres régions : par exemple 4 % en Bretagne ou en Normandie et 12 % en Corse.

Ces travailleurs et travailleuses, qui se concentrent surtout en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de métropole, sont pour moitié originaires d’Afrique, essentiellement d’Algérie, du Maroc, d’Afrique centrale et subsaharienne, détaille l’Insee. Elles et ils sont « *surreprésentés dans les emplois peu qualifiés, très difficiles, mais indispensables au bon fonctionnement d’un territoire* », observe Mustapha

Touahir, chef du service régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques. […]

Des métiers qui se caractérisent « *par des conditions de travail plus contraignantes que la moyenne », en termes d'efforts physiques, de tâches répétitives ou d'horaires et pour lesquels « les employeurs sont confrontés à des difficultés de recrutement* », relève l'institut statistique.

A l'inverse, cette main-d'œuvre est largement sous-représentée parmi les cadres ou professions intermédiaires administratives (9 %). Et il ne s'agit pas nécessairement d'une question de compétences, selon l'Insee.

« *On mesure des situations de déclassement, avec des immigrés qui n'occupent pas des emplois à la hauteur du diplôme qu'ils ont obtenu* », poursuit Mustapha Touahir. Une situation dont les explications sont « *multiples* » mais dont « *les phénomènes de discrimination* » sont un « *élément d'explication* », estime-t-il. Tout comme l'obligation de disposer d'un diplôme européen ou reconnu par l'Etat pour exercer certaines professions, notamment médicales.

msn